

Informations

Vous pouvez tout d'abord vous inscrire par téléphone ou passer à l'accueil pour remplir votre fiche d'inscription auprès de notre service administratif. Par la suite vous serez contacté par un conseiller, qui fixera un premier rendez-vous avec vous. Sur votre demande nous pouvons travailler avec des interprètes professionnels sans que vous n'ayez à payer de frais supplémentaires.

Tout notre personnel est tenu par le secret professionnel. Aucune prise de contact avec une tiers personne ne se fait sans votre consentement et autorisation écrite, même si vous êtes envoyé par une autre institution (école, médecin etc.).

En cas d'empêchement vous êtes priés de bien vouloir prévenir notre service administratif. Toute consultation non annulée 24 heures à l'avance vous sera facturée.

Tarifs

Grâce la contribution de l'État de la ville de Basel, Riehen et Bettingen nous pouvons vous proposer des tarifs en adéquation avec vos possibilités financières. Votre tarif sera déterminé avec vous au cours de la première consultation (le tableau ci-dessous vous indique les tarifs pour les différentes tranches de revenus).

Revenu net du conjoint:

Revenu, rente, indemnité journalière _____

Revenu net du conjointe:

Revenu, rente, indemnité journalière _____

Revenu total:

= _____

Déduction par enfant:

jusqu'à 10 ans = CHF 400.00 - _____

à partir de 10 ans = CHF 600.00 _____

La déduction de la pension alimentaire - _____

Revenu familial net total =

=

Revenu familial net par mois	Tarif par consultation à 50 minutes
moins de CHF 4'000	Conformément à la disposition / au moins CHF 10.—
CHF 4'000 – 4'499	CHF 50.—
CHF 4'500 – 4'999	CHF 60.—
CHF 5'000 – 5'499	CHF 70.—
CHF 5'500 – 5'999	CHF 80.—
CHF 6'000 – 6'499	CHF 95.—
CHF 6'500 – 6'999	CHF 110.—
CHF 7'000 – 9'999	CHF 130.—
plus de CHF 10'000	CHF 150.—

Si vous avez choisi une assurance complémentaire auprès de votre caisse maladie, une partie de vos frais sera pris en charge.

Autres services	Tarif
Désendettement	10% de la totalité des dettes
Faillite personnelle accompagnée	1% de la totalité des dettes (min. CHF 500.00 / max. CHF 1'000.00)
Gestion des revenus comme : Paye, rentes, complémentaires	1% du revenu familial (min. CHF 50.00 par mois)